

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Le curieux cas du diabète de type 2: examen des options thérapeutiques en 2e intention

**No d'activité :** 68006

**Date :** mercredi le 12 décembre 2018

**Lieu :** Le Prieuré

**Coordonnées :** 402 boul. L'Ange Gardien L'Assomption, J5W 1S5

## Objectifs

Objectifs d'apprentissage :

Au terme de ce programme de formation, les participants seront en mesure :

- D'expliquer l'importance d'atteindre rapidement le taux d'HbA1c cible ainsi que les conséquences vasculaires en cas d'échec.
- D'évaluer les considérations relatives au traitement par des antihyperglycémifiants chez les patients non stabilisés par la metformine en monothérapie.
- D'évaluer les décisions relatives au traitement de deuxième intention dans des scénarios cliniquement difficiles, notamment chez les patients dont le taux d'HbA1c est élevé, dont le fonctionnement rénal est en déclin, qui sont âgés de plus de 65 ans, ou qui présentent des affections concomitantes.

**Président de séance :** Dr Tri Minh Tran

## Horaire

2018-12-12	18:00	18:30	Autre	Accueil	
2018-12-12	18:30	20:00	Conférence	Le curieux cas du diabète de type 2. Examen des options thérapeutiques en 2e intention.	Dr Yves Robitaille, interniste

Confirmez votre présence auprès de:

Diane Giguère [diane.giguere@merck.com](mailto:diane.giguere@merck.com) 514-972-5866

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Merck

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.